

**Marta Petricoli and Antonio Varsori**

editors

THE SEAS AS EUROPE'S  
EXTERNAL BORDERS  
AND THEIR ROLE  
IN SHAPING A  
EUROPEAN IDENTITY



LOTHIAN FOUNDATION PRESS

"IL MEDITERRANEO  
È UN GOLFO ATLANTICO" ?  
LES PROBLÈMES D'UNE DOUBLE IDENTITÉ  
DANS L'ITALIE DES ANNÉES CINQUANTE

Bruna Bagnato

Après l'échec, aux Nations Unies, du compromis élaboré par le secrétaire d'Etat britannique, Ernest Bevin, et son collègue italien, Carlo Storza, qui représentait, pour le gouvernement de Rome, la ligne la plus avancée de défense des derniers territoires de l'ancien empire, la diplomatie italienne paraît avoir toute l'intention de mettre à profit la perte des colonies et transformer cette circonstance négative en une base solide pour le renouveau de ses relations avec les pays arabes de la Méditerranée. Déjà avant ce 17 mai 1949, en mars 1948, le directeur général des Affaires Politiques du Palais Chigi de l'époque, le comte Vittorio Zoppi, avait remarqué qu'une des préoccupations de l'Italie était celle "d'aller à l'encontre des aspirations du monde arabe".<sup>2</sup> Après le rejet de l'accord italo-anglais visant au maintien des positions de l'Italie en Afrique, le problème devient, à la fois, plus complexe et plus simple.

Le passage de la position de pays ex-colonial à celle de pays anticolonial n'est pas tout à fait évident ; il est pourtant immédiat. Il n'y a d'autres raisons pour l'expliquer que l'intérêt de l'Italie à exploiter politiquement sa nouvelle "position de liberté" en Afrique. Ainsi, en octobre 1949, la revue "Relazioni internazionali" expose d'une manière officieuse les opinions dominantes au Ministère des Affaires Etrangères et souhaite que l'épine coloniale soit au plus vite extirpée de l'Occident ;<sup>3</sup> un mois plus tard elle observe que la perte des colonies fait de l'Italie "ipso facto" un allié des pays arabes ;<sup>4</sup> et en décembre 1949, Storza écrit à l'ambassadeur à Paris, Pietro Quaroni : "La solution donnée au problème de nos ex-colonies a fait tomber ce qui pendant de longues années a été un obstacle à l'établissement de rapports amicaux entre l'Italie et les pays arabes et du Moyen-Orient".<sup>5</sup>

Il s'agit d'un véritable tournant de la politique étrangère de l'Italie qui permet au gouvernement de Rome de neutraliser un argument habituellement exploité par les forces d'opposition et de se soustraire aux attentes de l'opinion publique intérieure. En fait, tous les partis politiques avaient fait de la question africaine un thème de leur propagande, contribuant ainsi à créer et alimenter des dangereuses illusions.<sup>6</sup>

Mais les effets de ce changement d'avis imprévu et radical sur le thème colonial touchent principalement, et tout naturellement, l'élaboration de la politique étrangère italienne. Cette nouvelle stratégie du Palais Chigi lui permet de se développer sur la base d'un système de coordonnées différentes de celles qui constituent le solide réseau des alliances occidentales du pays. Mais, dans ce cas, la diversité ne doit pas suggérer l'image d'un contraste d'intérêts ou d'une possible alternative, mais plutôt celle de la symbiose et de l'enrichissement.

Après mai 1949, le gouvernement italien doit faire face à une double défi : d'un côté, il doit montrer à son opinion publique que le choix anticolonial, décidé après quatre ans d'une difficile négociation diplomatique visant au maintien de la présence italienne en Afrique, est la réponse la plus juste au problème des colonies ; de l'autre, il doit montrer aux alliés qu'une politique de "sympathie" à l'égard du monde arabe n'est pas en contradiction avec une loyale politique "atlantiste" ; et qu'au contraire, la prise de position italienne peut représenter, pour le monde occidental, dans son ensemble, un instrument politique important en Méditerranée.

L'Italie est tout à fait consciente de son impossibilité à élaborer et poursuivre une stratégie de politique étrangère en ne suivant d'autres critères que celui de l'intérêt national dans un après-guerre où elle ne peut contribuer à établir les règles du jeu diplomatique. La nouvelle dimension que le phénomène de la naissance des deux super-puissances impose au système des relations entre les États, la décadence des puissances européennes, le changement radical du langage de la diplomatie et du scénario politique, qui voyait l'Europe perdre son caractère de protagoniste et de centre décisionnel et se transformer en théâtre privilégié et même en enjeu du conflit entre Moscou et Washington représentent les éléments d'une réflexion à laquelle le gouvernement de Rome ne peut échapper et dont les conséquences doivent être, bon gré mal gré, acceptées.

Les décideurs italiens ne sentent pas immédiatement le caractère radical des changements que la guerre a produits à tous les niveaux des relations internationales.<sup>7</sup> L'action de Storza visant à assurer le succès des relations italiennes dans la bataille diplomatique pour le maintien des colonies montre, entre autres choses, qu'au fond on estime encore possible, dans les années 1945-49, de procéder en suivant les anciennes règles de la négociation et du débat diplomatique.<sup>8</sup> En dépit des changements extérieurs, la politique étrangère de l'Italie présente des constantes significatives. Un élément de continuité, un véritable fil rouge de toute la stratégie internationale italienne, est représenté par la crainte du pays de ne rester isolé, au dehors de la communauté des États, et, par conséquent, par une

<sup>6</sup> *Il Mediterraneo è un golfo atlantico?*

recherche anxieuse d'une alliance avec des pays plus puissants. L'ambassadeur italien à Paris, Pietro Quaroni, devait remarquer, à ce propos, que

l'Italie n'a jamais été une grande puissance : une grande puissance est un pays qui peut être le centre d'une politique étrangère parce qu'il est en état de prendre tout seul la décision la plus importante : paix ou guerre. L'Italie ne s'est jamais trouvée dans une pareille situation. La politique italienne a toujours été obligée de subordonner toutes ses aspirations ou ambitions aux possibilités de trouver l'appui d'une véritable grande puissance.<sup>9</sup>

Le pivot de la politique de Camillo Cavour, qui consistait à se lier à des partenaires plus puissants afin de pouvoir affirmer les intérêts nationaux, reste, dans l'après-guerre, une des références parmi les plus solides de l'action du Palais Chigi : après 1945 surtout, la défense et la sauvegarde des intérêts nationaux doit continuer à passer à travers des formules de coopération internationale. Comme l'écrivit la revue "Esprit" en septembre 1952,

la politique étrangère de l'Italie de cet après-guerre est caractérisée par l'effort constant et cohérent de tuteler et sauvegarder les intérêts nationaux de l'Italie dans le cadre et en accord avec les intérêts européens les plus généraux.<sup>10</sup>

A partir de là, on pourrait même aller jusqu'à affirmer que le système occidental — dans ses deux cordonnés, l'atlantique et l'euro-péiste — représente une sorte de ré-édition de la "coalition de Crinée", en ce sens que, dans son cadre, les aspirations italiennes auraient pu trouver des canaux pour s'exprimer, se manifester et, peut-être, se réaliser. De ce point de vue, le débat sur la ratification du traité de paix avait souligné d'une manière dramatique l'exigence du pays de se réinsérer dans la communauté internationale.<sup>11</sup>

Si on lit la politique étrangère italienne en termes de continuité-discontinuité, on aperçoit aisément que la crainte de l'isolement représentait, dans l'après-guerre, un élément de persistance conceptuelle qui devait lourdement contribuer à pousser le gouvernement de Rome sur la voie de la collaboration occidentale.

Une fois franchie cette phase délicate, il fallait vérifier si les autres éléments traditionnels de la stratégie internationale de l'Italie et, parmi eux, l'attention aux équilibres de la région méditerranéenne, pouvaient survivre aux changements extérieurs et intérieurs du système.

Sur la nécessité de modifier radicalement la façon de conduire une politique étrangère, l'opinion de Quaroni ne pourrait être plus nette et plus tranchante. Au ministre Storza, l'ambassadeur écrit, en janvier 1949 :

nous nous sommes trouvés à faire face à la tâche difficile d'inventer de nouveau l'orientation de la politique étrangère italienne après le désastre de 1943, désastre qui a suivi l'échec de la politique étrangère du fascisme ainsi que l'échec de toute la politique étrangère italienne, dès 1861 à nos jours. Quelle était, en substance, notre politique, qu'on a d'ailleurs recueillie en héritage de la politique du Piémont ? La politique du jeu des rivalités chez les autres. Après la débâcle, on a essayé de jouer entre l'Occident et la Russie ; ensuite on a essayé de jouer entre l'Angleterre et l'Amérique et aussi entre la France et l'Angleterre : il faut maintenant reconnaître que cette politique du jeu s'est révélée impossible et

nous a conduit à la position actuelle : une position qui, si considérée sans illusions, est celle d'un isolement à peu près total. C'est une dangereuse illusion de croire que par l'habileté, par la ruse, je dirais même par le bluff, il est possible de substituer nos faiblesses. Dans notre position actuelle, on ne peut faire que deux choses : accepter franchement, sans réserves, sans arrière-pensées notre position de pays occidental — en acceptant ainsi toutes les conséquences qui découlent de ce choix ; deuxièmement : faire le possible pour rester, dans le camp occidental, en bonnes relations avec tous les alliés, dans la mesure où les autres nous le permettent, sans essayer [...] de jouer sur les rivalités des autres.<sup>12</sup>

L'adhésion au Pacte atlantique, en avril 1949,<sup>13</sup> devait agir, sur la marge de manoeuvre de la diplomatie italienne, à deux niveaux contradictoires : d'une part, elle l'élargit, puisqu'elle marque à la fois la conclusion définitive de la phase la plus délicate pour les décideurs italiens et la disparition du spectre de l'isolement ; d'autre part, elle la restreint, car les choix de politique étrangère de l'Italie, une fois le Pacte signé, sont subordonnés à la participation du pays à une formule d'alliance que le gouvernement de Rome a accepté mais qu'il n'a guère contribué à établir. La stratégie méditerranéenne pouvait-elle survivre à l'appartenance du pays à une alliance qui s'était focalisée sur l'Océan Atlantique et sur l'Europe septentrionale ? La demande d'admission de l'Italie avait été appuyée par la France, soucieuse de faire inclure, dans la zone de défense atlantique, "l'ensemble de ses départements, soit la Corse et l'Algérie" et de "se placer [...] au centre du dispositif et non plus, comme prévu primitivement, en bordure".<sup>14</sup> Mais comment et dans quelle mesure la perception de la Méditerranée devait-elle changer afin de sauvegarder la cohérence et la logique même d'une alliance qui avait été — et non pas par hasard — baptisée "atlantique" ?

Devant les réticences à accueillir l'admission de l'Italie au pacte qui faisaient glisser vers le sud-est le barycentre de l'alliance, l'ambassadeur italien à Washington, Alberto Tarchiani, n'hésite pas à affirmer que, compte tenu des nouveaux équilibres qui constituent la base du système bipolaire, la Méditerranée est devenue "un golfe de l'Atlantique".<sup>15</sup> Et, en 1951, le démocrate-chrétien Paolo Emilio Taviani, à l'époque sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, ne tient pas un autre langage lorsqu'il écrit que l'Atlantique a remplacé la mer Méditerranée en tant que lieu de rencontre et de connaissance réciproque entre les peuples riverains, et remarque qu'il est devenu "le lac de la civilisation européenne et occidentale, tout comme la Méditerranée a été, il y a deux siècles, le lac de la civilisation gréco-romaine".<sup>16</sup>

Souligner la nouvelle "centralité" de l'Océan Atlantique, l'apercevoir maintenant non plus comme un hiatus mais, tout au contraire, comme un trait d'union géographique entre deux expériences tirant leurs origines de la même civilisation,<sup>17</sup> semble suggérer une nouvelle perception de la Méditerranée. Dans le cadre d'une logique atlantique, la Méditerranée paraît destinée à devenir un échiquier, si non marginal, tout au moins périphérique. La spécificité de ses délicats équilibres doit être mesurée, atténuée ou même effacée si le but à atteindre est celui d'insérer l'ensemble

de la région dans la rigide vision dichotomique de la guerre froide. Si c'est là la prémisse et en même temps l'axiome de la stratégie internationale des pays occidentaux, la politique étrangère de l'Italie, qui a choisi l'Occident, semble condamnée à s'exprimer uniquement le long de l'axe horizontal est-ouest, qui marque le lieu géométrique du déroulement du conflit bipolaire ; elle est tenue à concentrer dans cette direction tous les efforts et toutes ses ressources diplomatiques et à négliger les occasions politiques que l'autre axe, nord-sud, pourrait lui offrir. En d'autres termes, la directrice méditerranéenne doit être sacrifiée ; l'adhésion au Pacte Atlantique et, ensuite, la participation au processus de coopération européenne paraissent représenter les étapes d'un itinéraire ayant pour priorité les soucis continentaux sur les préoccupations méditerranéennes.

Mais la contradiction entre Europe, Méditerranée, atlantisme n'est qu'apparente. L'Italie avait été acceptée dans le Pacte euro-américain justement grâce à sa double physiologie géographique de pays à la fois européen et méditerranéen ; ce sont ses alliés atlantiques eux-mêmes qui, en l'admettant dans leur communauté, lui demandent d'agir comme un "pont" entre l'Occident et l'Afrique. Et en Italie aussi on nie l'existence d'un problème de "compatibilité" entre une politique continentale et une politique méditerranéenne. Dans les années Cinquante, le "drame de Sisyphe" de la politique étrangère de l'Italie — toujours tenue au respect de la loi de l'alternance entre Europe et Afrique, dont l'issue avait été une sorte de constant "strabisme" politique — est considéré comme définitivement franchi puisque "après la guerre, et pour la première fois, la politique et les intérêts italiens sur le continent coïncident exactement avec la politique et les intérêts italiens en Méditerranée".<sup>18</sup>

La stratégie méditerranéenne peut ainsi survivre à la cristallisation bipolaire du système mais, si la loi de l'"alternance" n'est plus valable, il y a pourtant d'autres limites qui doivent être respectées. Cette politique doit s'ajouter et non pas se substituer à une loyale politique atlantique et européenne et surtout, les alliés doivent être convaincus que l'attention que l'Italie veut prêter à l'évolution des équilibres méditerranéens n'est pas un élément susceptible de "déranger" le développement de la politique, de l'occident dans son ensemble, dans la région. Si cette déplorable hypothèse s'était vérifiée, l'Italie aurait été à nouveau contrainte à un choix entre Europe et Méditerranée, un choix qui, quel qu'en fut le résultat, aurait amené à une partielle abdication de ses propres capacités d'intervention sur le scénario international.

De plus, le choix occidental pouvait être considéré comme une limite à la stratégie du gouvernement de Rome mais, puisqu'il donne à l'Italie la possibilité de se présenter comme le porte-parole de l'Occident dans la région, il est en même temps un élément qui élargit sa marge de manoeuvre. La nouvelle politique méditerranéenne se présente comme "pleine de risques, de devoirs mais aussi riche de merveilleux objectifs".<sup>19</sup> et, si "l'alliance atlantique devient l'axe principal de la politique étrangère de l'Italie", elle "ne l'épuise pas totalement" et, grâce à ces prémisses, "la Méditerranée

acquiert une nouvelle vitalité stratégique et l'Italie son nouveau rôle politique au nom de la coopération et de la fonction médiatrice.<sup>20</sup>

Le dilemme traditionnel entre Europe et Méditerranée étant ainsi résolu puisqu'on avait heureusement découvert qu'il ne s'agissait que d'un faux problème et que les deux directrices étaient tout à fait compatibles, voire que l'une n'était que la conséquence de l'autre, il fallait quand même essayer de définir les caractéristiques et les contenus de la fonction méditerranéenne d'un pays, comme l'Italie, qui revendiquait simultanément sa pleine appartenance au monde méditerranéen, à l'Europe et à la communauté atlantique. C'est une tâche fort délicate car l'Italie doit montrer dans la pratique que sa politique méditerranéenne, visant à conquérir la sympathie des pays arabes, est tout à fait compatible avec sa politique occidentale, basée sur une solidarité d'intérêts avec deux pays traditionnellement coloniaux comme la France et l'Angleterre. Il s'agit d'opérer une véritable quadrature du cercle : sauvegarder l'intime cohérence de sa politique étrangère signifiait, pour l'Italie, vérifier et montrer à l'extérieur qu'on peut être anticolonial sans devenir ennemi des pays coloniaux et, en même temps, être allié des puissances coloniales sans cesser d'être ami des pays arabes en lutte pour s'affranchir de la mainmise européenne. En se déclinant dans des cas spécifiques, cette apparente cohérence est presque destinée à se traduire en ambiguïté.

C'est une ambiguïté qui commence à se manifester lors des débats sur l'avenir de la Lybie et sur sa future physiognomie politique. D'un côté l'Italie, pour éviter d'introduire des éléments de tension dans le dialogue avec les deux alliés européens (au Ministère des Affaires Étrangères italien la Grande-Bretagne est considérée comme une "rivale allié atlantique"<sup>21</sup>) doit souligner que son action visant à aller à l'encontre des aspirations des pays arabes n'est qu'un geste tactique ; de l'autre côté le débat sur l'avenir de l'ex-colonie est un banc d'essai important car l'Italie doit donner d'elle-même l'image d'un pays anticolonial et prêt à la collaboration aux pays arabes. Les ambassadeurs italiens à Paris et à Londres prévennent le Palais Chigi qu'il y a, dans la conduite du gouvernement de Rome, une ambiguïté dangereuse, qu'il faut parler clairement.

Vaut-on faire sérieusement une politique arabe ? — demande Quaroni au ministre Storza. — Dans ce cas, il serait mieux de dire aux français que nous sommes favorables à l'unité de la Lybie. [...] La politique arabe est-elle au contraire un simple moyen d'action diplomatique ? Dans ce cas il faut dire aux français que nous sommes favorables à l'indépendance du pays parce que nous voulons en Lybie une position d'une certaine prééminence économique, culturelle et politique et nous sommes persuadés que seulement si la Tripolitaine est indépendante nous pourrions trouver une solution à nos problèmes.<sup>22</sup>

Les opinions de Quaroni étaient partagées par l'ambassade de Londres. Il était indispensable de parler clairement au Foreign Office et au Quai d'Orsay.

Nous sommes à une véritable croisée historique qui impose [...] une décision précise — remarque D'Ajeta. — Il n'y a pas, comme le pensent certains, une troisième voie très commode pour suivre à la fois la thèse de l'indépendance et

assurer notre indispensable collaboration coloniale à la Grande-Bretagne et à la France.<sup>23</sup>

Le débat sur l'avenir de la Lybie devient l'occasion que le secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères, Vittorio Zoppi, saisit pour se livrer à une analyse des aspirations et des objectifs de la nouvelle politique italienne en Méditerranée ainsi que des réactions que celle-ci pourrait susciter chez les partenaires européens.

Auparavant — remarque-t-il, — nos relations avec les pays arabes et musulmans, et plus en général ex-coloniaux, étaient entravées par nos revendications africaines et par des préjugés, des méfiances voire même des hostilités, résultat d'une propagande très habilement orchestrée pendant la guerre. [...] La solution de la question coloniale nous a permis de faire disparaître une partie de cette hostilité et elle a, en plus, créé une considérable sympathie à notre égard. L'Italie n'est plus une puissance coloniale et, par la suite, elle peut tirer d'énormes avantages de cette nouvelle position, avantages de nature à compenser l'actuel désavantage constitué par la perte de la souveraineté sur certaines parties importantes du territoire arabe.

Je ne crois pas — continue Zoppi — que cet enjeu qui est tombé dans nos mains (nous n'en avons pas beaucoup...) puisse être rejeté d'un cœur léger. Un faux pas suffirait à faire renaitre — surtout s'il était exploité par ceux qui peuvent y avoir intérêt — de vieilles méfiances et des rancœurs et jeter tout aux ordes. Une politique loyale et claire peut, au contraire, contribuer à la fois à développer la collaboration économique et culturelle avec les pays du Moyen Orient et créer des amitiés solides qui, le moment venu (voir le cas de pays latino-américains à l'ONU) accroissent notre prestige et facilitent la tutelle de nos intérêts.

Une ligne de conduite différente — remarque le haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Étrangères — qui aurait pour conséquence celle de faire perdre à l'Italie les sympathies des pays arabes et les avantages concrets que nous pourrions en tirer, serait compréhensible si elle nous offrait des avantages en mesure de compenser ceux qui seraient compromis : mais je ne crois pas que dans les autres colonies — où l'on veille à éviter un développement de nos intérêts et de notre immigration — on puisse trouver de pareils avantages [...]. Pas d'illusions à cet égard. Ce sont les Anglais et les Français qui doivent comprendre, pas nous : il doivent comprendre qu'il faut nous donner des espaces si l'on veut s'assurer notre solidarité à l'égard d'une politique qui, comme toute politique, est défense d'intérêts bien déterminés.

Il faut reconnaître que les observations de Zoppi, bien que pas particulièrement profondes, sont exposées de façon claire et directe, sans les longues circonlocutions utilisées dans le langage diplomatique visant à édulcorer la substance souvent brutale du discours. La suite de la lettre, où le secrétaire général du Palais Chigi précise la portée de ses remarques est, peut-être, plus explicite encore. Zoppi nie résolument que l'Italie songe à sacrifier ses relations avec la Grande-Bretagne et la France sur l'autel d'une stratégie méditerranéenne dont les issues restent incertaines.

Il faut dire [...] que ce n'est pas notre intention de brandir, métaphoriquement non plus, l'épée de l'Islam ou de faire de la propagande en faveur de l'indépendance des colonies des autres pays. Rien de tout ça. Je veux seulement dire que, lorsque des problèmes bien précis se posent, nous, avec bien entendu le tact indispensable, nous ne pourrions pas risquer l'amitié des pays arabes en échange

d'un plat de lentilles. Je crois qu'on pourra agir ainsi sans provoquer de chocs ou de frictions et avec un certain sens du réalisme : parfois — ajoute Zoppi — il s'agit seulement de se montrer nuancés et c'est bien cela le devoir de la diplomate.<sup>24</sup>

Zoppi était entré dans la carrière diplomatique en 1923, sa désignation comme secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères italien, en mai 1948, avait été très mal accueillie par la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis : le Quai d'Orsay, le Foreign Office et le Département d'État considéraient Zoppi un vieux nationaliste compromis avec le fascisme dont il avait gardé une façon toute particulière d'interpréter les règles du jeu diplomatique.<sup>25</sup>

Quaroni, au contraire, ne peut pas être soupçonné de liens avec le passé dictatorial italien : il s'agit d'un ambassadeur qui incarne la manière d'être de la diplomatie de la nouvelle Italie démocratique. Pourtant, il n'est pas moins favorable que Zoppi à jouer la "carte" arabe et faire retrouver à l'Italie un rôle propre en Méditerranée. Il convient de rappeler que la politique méditerranéenne était un élément traditionnel de la stratégie internationale de l'Italie : le fascisme s'était borné à lui donner une interprétation agressive et il serait par conséquent incorrect et superficiel d'affirmer que tous ceux qui, après la guerre, proposent une stratégie plus audacieuse vis-à-vis du monde arabe ne sont, au fond, que des nostalgiques de l'empire vivant en dehors de la réalité.

Tout en partageant partiellement les opinions de Zoppi, Quaroni ne manque pas de suggérer une plus grande prudence, dictée par une analyse de l'aspect "pratique" de la politique méditerranéenne envisagée par le gouvernement de Rome. L'ambassadeur italien à Paris a des "doutes" sur la possibilité de succès d'une politique arabe, tout en restant convaincu, lui aussi, de "l'opportunité de la tenter, tout au moins pour pouvoir dire qu'on a vraiment exploité toute possibilité".

Si j'ai des doutes sur la possibilité pratique d'une parille politique — avait-il expliqué à Zoppi en août 1949 — ce n'est pas parce que je crois que ce n'est pas une bonne politique ; je doute plutôt que nous ayons les agents nécessaires pour la poursuivre ; pas seulement des diplomates, mais toute sorte d'agents ; les moyens économiques et surtout la volonté économique de la développer, en particulier l'habileté politique pour la diriger.

Tu sais — avait ajouté Quaroni — comment les choses marchent chez nous : le jour où on déciderait [...] de faire cette politique, on commencerait par des discours, des interviews, par une campagne de presse, en suscitant tout de suite les réactions de tous ceux qui ne sont pas d'accord et, dans la pratique, on ne ferait rien : c'est à dire qu'on en subirait tous les inconvénients sans en tirer aucun avantage.

Pour aboutir à quelque chose de concret, la politique arabe devait être, au contraire, une politique discrète, "silencieuse — écrivait Quaroni — de faits, dont les fruits devaient être recueillis longtemps après". Mais, avait conclu sceptiquement l'ambassadeur,

tu sais bien que l'Italie, fasciste ou non, n'est pas intéressée à une politique étrangère qui ne peut pas être tout de suite monnayable en termes de prises de position publiques ou de succès immédiats sur le plan de la politique intérieure.<sup>26</sup>

Et, en décembre 1949, Quaroni souligne à nouveau qu'il a des doutes sur la possibilité de conduire la politique arabe envisagée par le Palais Chigi et d'en tirer des fruits concrets.

Quant aux possibilités, il y en a [...] le champ d'action de notre politique devrait être d'abord surtout économique, de nature à ne pas se manifester tout de suite. Aujourd'hui la situation est pour nous particulièrement favorable : on dispose d'une considérable somme de sterlings [...] si on pouvait obtenir le consentement du Ministère du Trésor à ce que nous en destinions une partie au financement des entreprises italiennes dans ces pays, on pourrait affirmer notre influence de manière satisfaisante. L'influence culturelle et politique suivrait l'influence économique.

L'optimisme de ces prévisions était pourtant refroidi par les considérations qui suivaient.

Je doute — écrivait Quaroni — que le Ministère du Trésor nous donne son accord ; je doute que nous trouvions les hommes nécessaires pour faire cette politique et je doute surtout qu'on puisse éviter d'établir, sous forme de discours publics et avant même qu'elle ne soit devenue effective, une politique qui, pour avoir du succès, doit être conduite dans un silence absolu.<sup>27</sup>

Les craintes de Quaroni ne sont pas sans fondement. Le gouvernement de Rome a tendance à lancer ses messages de compréhension aux pays arabes en parlant trop haut, en les exprimant lors de manifestations brytantes, probablement dans la tentative de dissimuler, derrière une certaine exagération de la mise en scène, les obstacles et les difficultés qui parsèment le chemin de sa politique. Il s'agit d'une politique pas totalement dénuée de contradictions. En effet, d'un côté l'Italie s'est chargée d'une nouvelle mission méditerranéenne dont le but est celui de rapprocher les peuples arabes au monde occidental mais, de l'autre, il n'est pas facile, pour le Palais Chigi, de résister à la tentation d'exploiter, dans la mesure du possible, les tensions produites par les contrastes entre les puissances coloniales et la poussée nationaliste arabe pour récupérer un statut précis de puissance méditerranéenne autonome.

D'après le Ministère des Affaires Étrangères italien, l'esprit nationaliste, qui caractérisait le monde arabe, avait rendu très difficiles les relations de ces pays avec la Grande-Bretagne et la France. Quant aux États-Unis, ils ne pouvaient pas faire grand-chose ; leur politique apparaissait suspecte en raison de l'appui que Washington ne faisait pas manquer à Paris et à Londres. Ces circonstances donnaient "des opportunités favorables" à l'Italie,

avantageée par sa position géographique ainsi que par sa tradition de contacts et de liens avec le monde arabe et non plus gênée par les intérêts coloniaux qui représentaient un facteur négatif. La liquidation de ces intérêts, conséquence de la guerre, a ouvert la voie à une antécédente collaboration avec tous les pays arabes du bassin méditerranéen, visant au développement des rapports politiques et des échanges commerciaux et culturels.<sup>28</sup>

Néanmoins, lorsqu'elle s'adresse au monde arabe, la politique italienne doit forcément tenir compte de l'existence de "limites sévères", imposées par "la situation intérieure et par la situation internationale", à sa "capacité

d'agir politiquement de façon autonome". Les "circonstances" laissent à l'Italie une marge de manœuvre diplomatique assez étroite et les pays arabes sont tout à fait conscients du fait que le gouvernement de Rome, malgré ses efforts, ne peut donner sa contribution à la solution de leurs problèmes que "d'une façon peu déterminante".<sup>29</sup>

La petite influence diplomatique que l'Italie peut exercer lors des débats concernant les délicats équilibres en Méditerranée est une donnée objective : elle marque la limite principale de l'action du gouvernement de Rome. Confronté à une longue tradition, la pauvreté en ressources économiques et politiques permet très difficilement de traduire les paroles en faits concrets. Ainsi, "une progressif développement des relations d'amitié avec les pays arabes du Moyen Orient" représente "une des directrices de [...] la politique étrangère italienne", étant donné que

l'établissement et le renforcement de ces relations est, plutôt que simplement utile, tout à fait nécessaire pour un pays totalement méditerranéen tel que l'Italie, intéressé à l'équilibre politique et au maintien de la paix dans ce délicat secteur.<sup>30</sup>

Mais comment, concrètement, réaliser cette politique de coopération ? C'est bien là que les problèmes se posent. "On est arrivé à un point où le développement de nos intérêts économiques, culturels et migratoires trouve des obstacles très difficiles à surmonter à cause de la pauvreté des moyens qui sont à disposition du ministère des Affaires Étrangères", se plaint-on au Palais Chigi. Et pourtant on sent qu'il est nécessaire d'investir des ressources importantes dans la réalisation de cette politique, puisque "de tels intérêts sont les fondements les plus efficaces des relations politiques, dont ils constituent, à la fois, l'origine, la conséquence et la justification".

Une politique attentionnée et amicale à l'égard des pays arabes devait au moins se baser sur une politique de "présence" italienne sur leur territoire, une présence qu'il fallait développer aussi du point de vue strictement quantitatif. De fait, pour tous les pays arabes, l'Italie

ne dispose que d'un seul attaché commercial résidant au Caire. Les cadres de toutes les légations et des consulats sont réduits au minimum et parfois il arrive que le Chef de la mission ne puisse pas compter sur la collaboration d'un secrétaire. Il est donc absolument nécessaire de développer la [...] pénétration culturelle, d'autant plus que les États-Unis, la Grande-Bretagne ainsi que l'Espagne n'épargnent aucun moyen pour affirmer leur présence.<sup>31</sup>

L'action italienne, conditionnée par la traditionnelle pauvreté des ressources, paraît continuer à s'exprimer en termes de politique "romantique", "c'est-à-dire d'une politique basée sur le contraste entre les idéaux et les moyens, entre la forme et le contenu, entre les aspirations et la réalité, entre la pensée et l'action".<sup>32</sup>

Pourtant, l'octroi de l'indépendance à la Libye représente les prémisses à une politique de "rapprochement" au monde méditerranéen,<sup>33</sup> bien que cet événement n'ait pas été accueilli par une révision enthousiaste et immédiate de l'image de l'Italie auprès des peuples arabes.<sup>34</sup> La tentative italienne de profiter de la situation est tout à fait compréhensible. Ainsi l'ambassadeur à Ankara, Luca Pietromarchi, écrit en octobre 1951, que

"Il Mediterraneo è un golfo atlantico."<sup>35</sup>

"l'Italie est le seul grand pays occidental qui ait été capable de conquérir les sympathies du monde arabe".

Evidemment — ajoute-il — il s'agit de sympathies assez théoriques, c'est-à-dire d'un état d'esprit plutôt que d'une politique concrète. Mais d'une situation pareille — qu'il tient à nous de consolider et accentuer — on peut tirer des avantages économiques, car notre pénétration est acceptée ici favorablement, et même parfois encouragée et tiré aussi des possibilités économiques, puisque aucune accusation d'impérialisme, de colonialisme, de volonté d'influence n'a été lancée contre l'Italie. L'Italie — continue l'ambassadeur — pourra se présenter avec un prestige intact et devenir, éventuellement, un des intermédiaires les mieux acceptés entre le monde occidental et le monde arabe. On pourrait remarquer que ce n'est pas grand-chose, que le vrai prestige est fait de force et d'un intérêt actif. Tout à fait d'accord. Mais je crois que les possibilités que je viens d'indiquer ne sont pas négligeables.<sup>35</sup>

L'action diplomatique italienne en Méditerranée se propose sans doute de profiter des circonstances "malheureuses mais providentielles"<sup>36</sup> qui ont amené à la perte des colonies pour choisir la voie d'une politique d'"attention" et de "présence", dénuée de toute sorte d'ambitions coloniales. Mais comment et où trouver les ressources à destiner à la réalisation de cette stratégie ?

Pour essayer de sortir de l'impasse créée par le contraste entre les buts à atteindre et les moyens à disposition, il fallait reconnaître l'existence du problème et essayer de le résoudre ou bien trouver par la dialectique une sortie de secours. C'est cette dernière la solution adoptée par l'Italie.

L'opinion publique plus sensible aux attraits d'une nouvelle politique dans le bassin va au secours du Ministère des Affaires Étrangères en proposant une révision radicale des paramètres de mesure et d'analyse des "attributs" de la puissance d'un pays,<sup>37</sup> une révision visant à résoudre la contradiction entre les grands projets et les *capacités* très limitées de l'Italie. La réflexion sur la politique et sur la "fonction" méditerranéenne peut ainsi changer de parcours sans perdre en cours de route sa substance et sa capacité de proposition active. On envisage ainsi une collaboration entre les pays de la Méditerranée destinée à se développer sur un plan idéal plutôt que sur le terrain de la pratique. Avec un certain souci de réalisme, on souligne que "la nouvelle politique de l'Italie à l'égard des pays arabes ne peut ni ne veut se développer sur une autre base que les intérêts économiques". L'Italie doit participer "à la transformation économique et au développement de la région méditerranéenne" et se considérer un "pont" entre la civilisation européenne occidentale et la civilisation arabe.<sup>38</sup> Étant donné que seuls les États-Unis peuvent fournir les grands moyens dont les régions en voie de développement ont besoin, la contribution de l'Italie doit s'exprimer par l'élaboration d'un projet général de relèvement :

quelle grande signification — écrit-on — si à côté du plan de Colombo pour l'Asie méridionale, on pouvait élaborer un plan, qu'on pourrait nommer "de Palermo", pour la région méditerranéenne.

Il n'est presque pas nécessaire de remarquer que, dans ce cas, l'Italie se serait bornée à bapaiser, avec le nom d'une ville méridionale, un plan d'assistance économique financé par des capitaux américains.

Beaucoup moins cher que la coopération économique et par conséquent de réalisation plus facile, était au contraire le projet d'un rapport culturel plus étroit entre les peuples de la Méditerranée. On propose la création d'"un corps de spécialistes en état d'établir toute sorte de liens avec les peuples arabes, de réaliser une politique d'échanges de valeurs culturelles et non une politique de pénétration". Il s'agit d'une action qui ne peut être demandée seulement au Ministère des Affaires Étrangères mais qui, au contraire, doit intéresser le gouvernement dans son ensemble :

du Ministère de l'Industrie pour l'assistance technique au Ministère de l'Information pour la concession de bourses d'études, du Ministère de l'Agriculture, pour faire connaître à l'étranger la réforme foncière, au Ministère des Télécommunications pour l'échange de programmes radio. Et les entreprises privées doivent, elles aussi, participer à ce projet.

De plus, il ne faut pas négliger "l'opportunité de créer des "jeux méditerranéens", qui se dérouleraient entre une Olympiade et l'autre".<sup>39</sup> De telles propositions présentent des qualités évidentes. Tout d'abord, elles ne sont pas trop chères. De plus, leur réalisation aurait été saluée comme le témoignage d'un rôle précis de l'Italie en Méditerranée, le rôle d'un pays qui veut se porter candidat comme "trait d'union" entre la civilisation européenne et la civilisation arabe. Enfin, leur exécution aurait rempli d'un certain contenu la formule, jusqu'alors plutôt vague, de la "mission" méditerranéenne de l'Italie, dont l'une des caractéristiques, aime à remarquer le gouvernement de Rome, est la défense du monde arabe de la contagion communiste.

Sur l'aspect antisoviétique de sa politique "régionale", le Palais Chigi insiste afin de se garantir l'appui — ou du moins l'accord — des alliés à son action diplomatique sur cet échiquier. Pour s'assurer des probabilités de succès, l'Italie doit montrer aux alliés européens ainsi qu'aux États-Unis, que ses buts — de nature principalement nationale — peuvent s'insérer tout naturellement et sans provoquer de contre-coups dans les intérêts généraux du monde occidental dans son ensemble, les premiers n'étant qu'une "traduction" nationale des deuxièmes.

Aujourd'hui — remarque-t-on en Italie — la défense du Moyen Orient contre le Communisme peut être faite aussi en dominant la possibilité à nombre de jeunes arabes de poursuivre leurs études en Occident [...]. L'importance de l'enjeu rend nécessaire, de notre part, un effort maximum.<sup>40</sup>

Lorsqu'il soutient la nécessité d'une politique méditerranéenne plus active, le Ministère des Affaires Étrangères italien n'est donc pas une voix isolée. Certains milieux de l'opinion publique plus sensibles aux thèmes africains soulignent la même exigence et avancent des propositions similaires. La coopération atlantique doit assumer des aspects tout à fait particuliers en Méditerranée, "afin d'éviter que les pays arabes, une fois repoussée la naturelle collaboration avec l'Europe, ne deviennent une force de barrage contre l'Europe et l'Amérique, en faveur de l'Asie". Le danger

d'une soudure entre les forces asiatiques et les forces arabes, la crainte que le dialogue entre l'Europe et l'Afrique ne soit compromis, la menace que les pays arabes ne deviennent une partie d'un "système extra-européen ou même anti-européen" : tous ces dangers poussent l'Italie, "la seule puissance entièrement méditerranéenne" et "détenue de positions de force à maintenir" à se faire promotrice d'une "collaboration avec les pays de la Méditerranée". C'est "un devoir moral et civil", un "impératif catégorique".<sup>41</sup>

Si les équilibres de l'après-guerre ont miné et détruit l'idée même de puissance, en lui substituant la nouvelle réalité d'une "superpuissance" qui peut agir sur la base d'une grande richesse de ressources politiques, économiques et militaires pour affirmer ses intérêts, régionaux ou mondiaux, l'aspiration italienne à jouer un rôle précis sur l'échiquier international doit, pour aboutir, inventer un nouveau langage, assumer une nouvelle physionomie, acquérir des connotations nouvelles. L'Italie ne peut accepter de se soumettre à une comparaison suicidaire avec les États-Unis et l'Union Soviétique : elle est obligée de se différencier, d'exprimer sa politique par des formules originales et suffisamment attractives. L'Italie doit se proposer comme une puissance "civile et spirituelle" et non comme une improbable puissance économique ou militaire ; l'"essence" de l'Italie "européenne et catholique" est "universelle" et par conséquent elle n'est pas affectée par n'importe quel "rideau de fer".<sup>42</sup>

Pour permettre au pays de récupérer un minimum de puissance, en Italie l'on s'emploie ainsi à un processus de révision de la réalité que décrit le terme "puissance", par un processus d'abstraction et de raréfaction.

En Italie on condamne cette façon, simpliste et simplificatrice, de mesurer la puissance d'un pays en se basant sur une analyse comparative de ses ressources matérielles : dans une pareille analyse, les données spirituelles, ne pouvant pas être exprimées en termes mathématiques, ne pourraient être prises en considération et le cadre final serait alors incomplet et défectueux. Dans le cas spécifique de l'Italie, la marginalité à laquelle elle parait condamnée par l'évolution du conflit bipolaire, peut être surmontée par l'appel aux ressources immatérielles de sa civilisation. Traduits en termes plus concrets, l'aspiration italienne est d'assumer le leadership du renouveau moral et culturel du monde méditerranéen, de se porter candidat comme carrefour politique entre la civilisation occidentale et la civilisation arabe, entre deux mondes que la vague nationaliste tend à éloigner. C'est là le terrain où toutes les contradictions peuvent disparaître : où les intérêts nationaux deviennent une partie des intérêts occidentaux ; où l'amitié avec l'Angleterre et la France n'empêche pas de garantir l'appui aux revendications d'indépendance des peuples colonisés ; où l'anticolonialisme italien devient un type tout à fait original de "colonialisme".<sup>43</sup>

Mais, si les États-Unis regardent favorablement au nouveau dynamisme italien dans la région méditerranéenne,<sup>44</sup> la politique du gouvernement de Rome ne peut que susciter une certaine méfiance chez les partenaires européens, et cela malgré les efforts du Palais Chigi de leur assurer sa totale bonne foi.<sup>45</sup>



De ce point de vue, la crise de Suez de 1956 devait obliger l'Italie à préciser sa politique vis-à-vis du monde arabe, en marquant simultanément la fin de toutes les ambiguïtés qui avaient jusqu'alors caractérisé sa politique.

## NOTES

1 Pour une analyse riche et approfondie du débat interne et international sur l'avvenir des colonies italiennes voir surtout G. Rossi, *L'Africa italiana verso l'indipendenza 1941-1949*, Milano, Giuffrè, 1980. Voir aussi G.H. Becker, *The Disposition of the Italian Colonies*, Annemass, Granchamp, 1952 ; A. Del Boca, *Gli italiani in Africa Orientale. Nostalgia delle colonie*, Bari, Laterza, 1984 ; Id., *Gli italiani in Libia. Dal fascismo a Gheddafi*, Bari, Laterza, 1988 ; C. Storza, *L'Italia in Africa*, Roma, Metraglia, 1949 ; Ministero degli Affari Esteri, *L'Italia in Africa*, Serie Storica, Roma, Metraglia, 1949 ; Ministero documenti e discussioni parlamentari, Roma, Istituto Poligrafico dello Stato, 1965. P.G. Magri, *La questione delle ex-colonie italiane 1947-1960*, dans R. Salvadori et P.G. Magri, *Il trattato di pace con l'Italia e la questione delle ex-colonie italiane 1947-1960*, Parma, Studium Parmense Editrice, 1972. Sur le compromis Bevin-Storza voir C. Storza, *Cinque anni a Palazzo Chigi. La politica estera italiana dal 1947 al 1951*, Roma, Atlantica, 1952, pp. 126-158. "Le rejet de l'accord de Londres nous a poussé à changer nos positions — expliquant-on au Ministère des Affaires Étrangères italien. — Nous devons le faire si on voulait adhérer à la réalité et tenir compte de l'évolution qui s'était vérifiée". Archivio Storico del Ministero degli Affari Esteri Italiano (désormais ASMAE), Direzione generale degli Affari Politici (désormais DGAP), Italia ex-posseidimenti 1946-1950, b. 30, 1949, Parte Generale, Rapporti politici, Note di Segretariat Général, sans date.

2 ASMAE, Ambasciata di Parigi 1861-1950 (désormais A.Pa.), b. 438, 1948, V. Zoppi à R. Giustiniani (Ambassade italienne à Londres), Segr. Pol. 354, Rome, 12 mars 1948. Zoppi ajoutant qu'il fallait tenir compte de la nécessité d'assurer "la permanence de l'influence européenne sur la côte opposée de la Méditerranée".

3 "Relazioni internazionali", 1949, 1 octobre 1949, pp. 596-597.

4 Ibid., 19 novembre 1949, p. 700.

5 ASMAE, DGAP, Italia ex-posseidimenti 1946-1950, b. 29, C. Storza à P. Quaroni, Rome, 7 décembre 1949.

6 "La ligne de conduite la plus sage et habile — écrivait Leo Wollenberg, correspondant à Rome du 'Washington Post' — devait consister dans la présentation exacte des données objectives à l'opinion publique italienne. Au contraire, l'opinion publique italienne a été abandonnée à la propagande des nationalistes et des colonialistes". L. Wollenberg, *L'Italia al rullatore. Cronache politiche 1948-1966*, Bologna, Il Mulino, 1966, pp. 30-31.

7 Voir, à ce propos, B. Vigezzi, *De Gasperi, Storza, la diplomazia italiana e la percezione della politica di potenza dal trattato di pace al Patto Atlantico 1947-1950*, "Storia contemporanea", XVII (1985), et Id., *La politica estera italiana e le pressions della scelta atlantica. Governo, diplomatici, militari e le discussioni dell'estate 1948*, dans *La dimensione atlantica e le relazioni internazionali nel dopoguerra (1947-1949)*, B. Vigezzi éd., Milano, Jaca Book, 1987, pp. 1-190.

8 Voir R. Quarararo, *Italia e Stati Uniti. Gli anni difficili 1944-1952*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, 1986, p. 343.

9 P. Quaroni, *La diplomazia*, in AA. VV., *Inchiesta sulla politica estera italiana*, Roma, 1970, pp. 94-95 ; voir aussi P. Quaroni, *L'Europa al buio*, Milano, Ferro, 1965.

10 *Italia, Francia, Germania, "Estesi"*, III, 18, 30 septembre 1952.

11 Voir E. Di Nolfo, *Italy between the Superpowers et B. Vigezzi, Italy: the End of a Great Power and the Birth of a Democratic Power, dans Power in Europe? Great Britain, France, Italy*

- and Germany in a Postwar World 1945-1950, J. Becker et F. Kinnipng édts., Berlin-New York, de Gruyter, 1986, respectivement pp. 485-500 et pp. 67-88. Voir aussi Sforza, *Cinque anni*, pp. 25-28 ; P. Nenni, *Tempo di guerra fredda. Diari 1943-1956*, Milano, Sugarco, 1981, note du 27 juillet 1947 ; *La politica estera dell'Italia*, "Esteri", I, 1, 15 janvier 1950, p. 3.
- 12 ASMAE, A.Pa., b. 439, 1949, P. Quaroni à C. Sforza, lettre 104/276, Paris, 31 janvier 1949, pp. 7-9.
- 13 Sur l'adhésion de l'Italie au Pacte atlantique voir M. Toscano, *Appunti sui negoziati per la partecipazione dell'Italia al Patto Atlantico*, dans *Pagine di storia diplomatica contemporanea*, Milano, Giuffrè, 1963 ; G. Di Capua, *Come l'Italia aderì al Patto Atlantico*, Roma, EBE, 1971 ; P. Pastorelli, *L'adesione dell'Italia al Patto Atlantico*, dans Id., *La politica estera italiana del dopoguerra*, Bologna, Il Mulino, 1987, Vigezzi, *La politica estera* ; O. Barie, *Gli Stati Uniti, l'unione occidentale e l'inserimento dell'Italia nell'alleanza atlantica*, dans *L'alleanza occidentale. Nascita e sviluppi di un sistema di sicurezza collettiva*, O. Barie éd., Bologna, Il Mulino, 1988 ; E. Di Nolfo, *Mostris ispiratori e generis diplomatica dell'alleanza atlantica*, Roma, Editrice Europea, 1979 ; A. Garosci, *L'Italia e il Patto Atlantico*, dans Istituto Affari Internazionali, *La politica estera della Repubblica italiana*, Milano, Edizioni di Comunità, 1979 ; les essais par P. Pastorelli, S. Galante, L. Nitti publiés dans *The Atlantic Pact Forty Years Later: An Historical Reappraisal*, E. Di Nolfo éd., Berlin-New York, de Gruyter, 1991.
- 14 J. Chauvel, *Commentaire*, vol. II, *D'Alger à Berne (1944-1952)*, Paris, Fayard, 1972, pp. 208-209. Plus en général sur l'attitude française à l'égard de la participation italienne au pacte voir B. Bagnato, *France and the Origins of the Atlantic Pact* dans *The Atlantic Pact*, Di Nolfo éd., pp. 79-110, notamment pp. 102 ss.
- 15 A. Tarchiani, *Dieci anni tra Roma e Washington*, Milano, Mondadori, 1955, p. 168.
- 16 P.E. Taviani, *Atterzita dell'Europa*, "Civitas", II, 6, juin 1951. Voir aussi Id., *L'unione europea e l'unione atlantica*, ibid., 2, février 1951, et Id., *Che cosa divide l'Occidente dall'Oriente*, ibid., 3, mars 1951.
- 17 Voir L. Giannitrapani, *Il Mediterraneo nel nostro tempo*, "Universo", XXXV (1955), pp. 725-748 ; E. Cavassori, *Italia, Mediterraneo, Africa nel decennio 1945-55*, "Nova Historia", VII (1955), 1-2, pp. 60-75.
- 18 *Politica nuova nel Mediterraneo*, "Esteri", I, 24, 31 décembre 1950, p. 5.
- 19 Ibid.
- 20 F. Ferrante, *Il Mediterraneo nella coscienza nazionale*, "Rivista Marittima", 1987, p. 105.
- 21 ASMAE, DGAP, Italia 1952, b. 782, Parte Generale 6/13, note du 16 février 1952. Voir aussi M. Toscano, *Costrui di politica estera 1949-1968*, Milano, Giuffrè, 1968, p. 15.
- 22 ASMAE, A.Pa., 1949, b. 438, P. Quaroni à C. Sforza, lettre 1256/4537, Paris, 2 décembre 1949.
- 23 Ibid., lettre de D'Ajeta à P. Quaroni, sans numéro, Londres, 12 décembre 1949.
- 24 Ibid., V. Zoppi à P. Quaroni, lettre 3/5507, Rome, 2 décembre 1949.
- 25 Voir Archives du Ministère des Affaires Étrangères (Paris), série Z, Europe 1944-1949, sous-série Italie, b. 88, A. Bérard à Quai d'Orsay, télégramme secret, réservé, nm. 2220-2221, Washington, 24 mai 1948 ; J. Fouques Duparc à Quai d'Orsay, télégramme 640, très secret, réservé, Rome, 28 mai 1948 ; PRO, FO 371, Z 4784/93/22, 21, Sir V. Mallet à E. Bevin, Rome, 8 juin 1948.
- 26 ASMAE, A.Pa., 1949, b. 433, P. Quaroni à V. Zoppi, lettre 973/3148, Paris, 8 août 1949, en réponse à la lettre 3/3115 de Zoppi du 1 août 1949 (in ASMAE, DGAP, Italia ex-posseidementi 1946-1950, b. 29).
- 27 Ibid., b. 439, P. Quaroni à V. Zoppi, lettre réservée personnelle 1275/4597, Paris, 9 décembre 1949.
- 28 ASMAE, DGAP, Italia 1952, Uff. III, b. 782, "Riassunto delle principali questioni di politica estera", 20 juin 1952.
- 29 Ibid.
- 30 ASMAE, DGAP, Italia 1953, b. 863, Parte Generale I, 8 mars 1952, note.
- 31 Ibid.
- 32 R. Guidi, *Gli strumenti*, dans AA.VV., *Indicista*, pp. 39 et 42.
- 33 "Notre nouvelle politique coloniale a posé les heurteuses prémisses d'une plus large action italienne dans les régions africaines et asiatiques". ASMAE, DGAP, Italia ex-posseidementi 1946-1950, b. 29, A. Tarchiani à MAE, 11/9/44, secret, Washington, 5 janvier 1950. Voir aussi B. Bagnato, *The Decline of the Imperial Role of the European Powers: France, Italy and the Future of Northern Africa*, dans *Europe 1945-1990s. The End of an Era?*, A. Varsori éd., London, Macmillan, 1995.
- 34 Voir ASMAE, DGAP, Italia 1952, b. 781, P. Laterza à MAE, 2499/907, Amman, 23 décembre 1951 ; Uff. III, Marocco 1951, b. 763, 24, Consulat de Casablanca, 13 juin 1951 ; Italia ex posseidementi 1946-1950, b. 29, E. Prato à MAE, 64/23297/2943, Tunis, 29 novembre 1949. Pour les réactions françaises voir P. Guillen, *Une menace pour l'Afrique Française : le débat international sur le statut des anciennes colonies italiennes 1943-1949*, dans *Les chemins de la décolonisation de l'Empire Français*, Paris, Editions du CNRS, 1986.
- 35 ASMAE, DGAP, Italia 1952, Uff. III, b. 780, L. Pietromarchi à V. Zoppi (MAE), lettre 1788, Ankara, 18 octobre 1951.
- 36 E. Insabato, *Iniziativa mediterranea dell'Italia*, "Civitas", II, 9, septembre 1951.
- 37 "La vieille position de puissance était un mythe à jamais évanoui", écrivait "Relazioni internazionali", 1950, 1, pp. 1-2.
- 38 G. Braga, *La nostra responsabilità mediterranea*, "Civitas", II, 5 mai 1951, pp. 41-46.
- 39 Ibid.
- 40 ASMAE, DGAP, Italia 1953, b. 863, Parte Generale I, note, 8 mars 1952.
- 41 Insabato, *Iniziativa mediterranea*.
- 42 F.M. Dominico, *Le grandi potenze e l'organizzazione internazionale*, "Civitas", II, 4, avril 1951.
- 43 Voir, sur cet aspect, B. Bagnato, *Alcune considerazioni sull'anticolonialismo italiano, dans L'Italia e la politica di potenza in Europa 1950-60*, E. Di Nolfo, B. Vigezzi, R. Rainero édts., Marzorati, Milano, 1988.
- 44 Voir E. Di Nolfo, *Italia e Stati Uniti: un'alleanza diseguale*, "Storia delle relazioni internazionali", VI (1990), 1, notamment pp. 25-28.
- 45 Voir B. Bagnato, *La politica araba dell'Italia vista da Parigi (1949-55)*, "Storia delle relazioni internazionali", V (1989), 1, pp. 115-155 et surtout Id., *Vincoli europei echi mediterranei. L'Italia e la crisi francese in Marocco e in Tunisia (1949-1956)*, Firenze, Ponte alle Grazie, 1991.